

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DJS 203** Subventions (3.500 euros) au titre de la Jeunesse, et une convention et un avenant à convention avec 3 associations du 20<sup>e</sup>.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose 3 subventions à 3 associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du 11 septembre 2018;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Les Ateliers de Natema (19350/2018\_01517) domiciliée 37-39, rue des Orteaux (20<sup>e</sup>).

Est attribuée à l'association une subvention correspondante d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Festibal ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Dumas Réunion (47661/2018\_07248) domiciliée 65, rue des Haies (20<sup>e</sup>), pour son « Projet Jeunesse ».

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°3 à convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Plus Loin (13486/2018\_04981) domiciliée 4, rue Paul Jean-Toulet (20<sup>e</sup>).

Est attribuée à l'association une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « Ateliers Arts de la scène ».

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 65, nature 65748, sur la ligne de "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

